

les traducteurs grecs eux-mêmes les rapportent à une source orientale.

M. Langlès, dans sa préface aux Voyages de Sindbad, penche pour les Persans; MM. Gaultier et de Hammer se sont déclarés en faveur des Indiens. Mais ils ne donnent leur opinion que comme une conjecture probable. Nous espérons fournir les preuves les plus évidentes que le fond des Mille et une nuits est d'invention indienne.

Toutes les éditions de ce livre portent jusqu'ici le titre *de contes arabes*, tandis que, pour parler exactement, il fallait dire : *Contes traduits de l'arabe*. Ensuite les éditeurs nous disent que cette lecture est fort instructive, puisqu'elle nous fait connaître à fond les mœurs, les usages et le caractère des Arabes; et que l'on y trouve amplement de quoi admirer le génie inventif de cette illustre nation.

La vérité est que les Arabes dans aucun temps n'ont été doués du génie inventif, toute leur histoire l'atteste. A commencer par Mahomet : y eut-il jamais faux prophète plus grand plagiaire? Il empruntait ses prétendues révélations de partout, puisant alternativement dans la loi de Moïse, dans quelques traditions nationales, dans l'évangile et les évangiles apocryphes; dans les rêves des Talmudistes, dans les opinions de certaines sectes chrétiennes, peut-être même dans les doctrines de Zoroastre, et malgré son horreur pour le polythéisme, dans celles des Brahmanes. Mahomet interdit sévèrement à ses sectateurs l'usage du vin et des liqueurs fortes : c'était de toute antiquité un point de religion chez les Indiens, et chez les Indiens seuls. Les Houris de son Paradis sont copiées d'après les Asparâses, c'est-à-dire les danseuses célestes